

Compte rendu Conseil municipal du 12 avril 2022

Présents : Mmes DESSENNE, FLICHY, L'HOMME, MIGNON, VAILLE
MM ANDRE, CHARPEAU, FAUQUET

Absents : Mme DURAND pouvoir à M. CHARPEAU, Mr GUILLEMET pouvoir à Mme MIGNON

Secrétaire de séance : Mme DESSENNE

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'est pas finalisé.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Constitution de provision pour créances douteuses
- Vote du budget 2022
- Choix du Maître d'œuvre (église Saint Aubin)
- Subvention annuelle "les amis de l'école publique"
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- Divers

et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Réfection des entrées des chemins.

Constitution de provision pour créances douteuses

Des sommes sont inscrites au budget depuis plusieurs années et non pas été soldées. Montant 6835,00 €

La Trésorerie nous demande de provisionner 15% du montant à recouvrer, soit 1025,00€. Cette somme sera inscrite au budget, en dépenses de fonctionnement au chapitre 68.

Approuvé à l'unanimité.

Vote du budget 2022

Vote par chapitre :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 548 340,57€

Dépenses et recettes d'investissement : 906 406,73€

Total budget : 1 454 747,30€

Approuvé à l'unanimité.

Choix du Maître d'œuvre (Eglise Saint Aubin)

A la suite de la réunion de la commission d'appel d'offres, notre AMO la Société ADIATECH (Assistant Maître d'ouvrage) a donné ses conclusions sur l'analyse des 3 sociétés d'architectes qui ont soumissionnées.

Le Cabinet d'architectes «Aurélie Rouquette» est le mieux noté et en adéquation avec le CGCT.

- Honoraires pour travaux d'urgences : 47 904,80€ HT
- Montant des travaux d'urgences : 345 500,00€ HT

Ces travaux seront étalés sur une période de plusieurs années. Ils seront en grande partie subventionnés notamment par la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), d'autres demandes de subventions seront faites.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix du cabinet «Aurélie Rouquette Architectes».

Subvention «Les amis de l'école publique»

L'association demande à la commune de lui octroyer une subvention de 400,00€ pour l'année 2022. L'association subventionne entre autres, une partie des sorties scolaires et le transport associé. Approuvé à l'unanimité.

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La compétence de cette commission a été reprise par la CAESE, concernant la mobilité (syndicat de Transport TSE)

La Commune doit reverser à la CAESE la somme de 1800,00€ au titre des années 2019 à 2022, soit 450,00€ par an.

Approuvé à l'unanimité.

Réfection des entrées des chemins

Un devis global a été réalisé l'année dernière pour toutes les entrées de chemins de la commune. Il est convenu que 3 entrées seront réhabilitées en 2022 par la Société COLAS pour un montant de 28 337,95€ HT

Approuvé à l'unanimité.

Divers

Cérémonie du 8 mai : dépôt de gerbe au monument aux morts à **10 heures**.

Kermesse des écoles : le 25 juin à Saint-Escobille.

La séance est levée à 22h

Intervention de M. MIGNON, Président de l'Association Authon Patrimoine

Des tuiles sont tombées du toit de l'église suite au coup de vent de la semaine passée.

Ce problème s'est déjà produit plusieurs fois depuis la réfection de la toiture.

L'entreprise SCHNEIDER est à nouveau intervenue, a remis les tuiles, mais force est de constater que ces réparations ne tiennent pas.

Une déclaration de sinistre sera faite à notre assurance, détaillant les réparations qui seront à engager, et un courrier sera envoyé à l'assurance de la Société SCHNEIDER afin qu'un expert soit mandaté.

Nous espérons que ces interventions permettront de réaliser des réparations pérennes dans les plus brefs délais afin de ne pas laisser les infiltrations provoquer des dégâts sur la charpente.